

COMMUNIQUÉ de presse

Formation des salariés VL – PL – Carrosserie :

Le CFPA et DAF Conseil sélectionnés par l'OPCO Mobilités pour former les réparateurs et carrossiers VL & VI sur les 3 prochaines années, dans le cadre du dispositif « Compétences Emploi »

- **Le CFPA France et DAF Conseil remportent conjointement, pour une période de 3 ans, la gestion des formations techniques pour 3 activités : Maintenance pour les Véhicules Légers / Maintenance pour les Véhicules Industriels / Carrosserie Peinture pour VL et VI ;**
- **Les avantages pour les réparateurs et carrossiers : une prise en charge de la formation à 100 %, ni frais d'inscription ni avance de frais et une incitation financière additionnelle de 16 euros par heure de formation ;**
- **Un quota de 331 000 heures de formations, pour l'ensemble du dispositif, dont pourront bénéficier environ 22 000 mécaniciens et carrossiers VL et VI, partout en France, entre 2023 et 2025.**

Le 01 février 2023 – Le CFPA France, organisme de formation de référence de la FNA-Fédération Nationale de l'Automobile depuis 1985, et son partenaire DAF Conseil, acteur dans le domaine de la formation, de l'assistance technique automobile et poids lourd, ont été conjointement choisis par l'OPCO Mobilités pour former les réparateurs et carrossiers aux technologies des véhicules légers et des véhicules industriels (poids lourds, bus, cars, utilitaires,...). Cette mission, attribuée pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, vise à accompagner les mécaniciens et carrossiers dans leur montée en compétence sur les technologies d'aujourd'hui et de demain. Ce dispositif, particulièrement incitatif, dénommé COMPETENCES EMPLOI, est accessible dans toutes les régions métropolitaines¹ et s'adresse aux salariés des entreprises de toute taille relevant de la Convention Collective des Services de l'Automobile.

¹ France Métropolitaine hors Corse

331 000 heures, soit plus de 47 000 jours de formations répartis sur 3 trois secteurs de la mobilité

L'OPCO Mobilités a sélectionné le CFPA France et DAF Conseil pour trois programmes complets de formations techniques en mécanique VL, mécanique VI et carrosserie peinture VL et VI. Avec 331 000 heures allouées au total, soit environ 110 000 heures par an, avec un lotissement par région, les professionnels de la réparation bénéficieront d'un quota d'heures particulièrement élevé qui dépasse de loin l'enveloppe annuelle de formation à laquelle chaque entreprise peut habituellement prétendre. Cette allocation généreuse leur permettra de former l'ensemble de leurs équipes, voire d'établir un plan de formation complet pour chacun de leurs salariés.

Les programmes par secteur d'activité :

- **Les formations Maintenance des Véhicules Légers** sont disponibles pour toutes les régions de France¹ Métropolitaine. Plus d'une dizaine de formations, depuis le diagnostic et la maintenance aux interventions sur les véhicules électriques et hybrides permettront aux stagiaires d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir des compétences complémentaires et indispensables.
- **Les formations Carrosserie Peinture** dans le domaine du véhicule léger et/ou industriel. Les formations proposées couvrent aussi bien les interventions de type débosselage ou réparation des éléments plastiques que la colorimétrie, les applications de vernis ou encore le « spot repair ». DAF Conseil et le CFPA France ont été sélectionnés pour toutes les régions de France métropolitaine, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté et des Hauts-de-France.
- **Les formations Maintenance des Véhicules Industriels** bénéficieront à environ 3 000 professionnels du véhicule industriel (VU, PL, bus & car) sur toutes les régions de France métropolitaine¹. Avec une quinzaine de formations, les thématiques traitées sont particulièrement riches : les habilitations électriques pour VI, VU et Bus ; le montage, contrôle et paramétrage des chronotachygraphes et d'éthylotests ; les interventions sur les moteurs nouvelle génération ; les boites de vitesses, ponts et différentiels ; la gestion des recharges de gaz, ou encore la réglementation PL et les exigences pour le Contrôle Technique, pour ne citer que quelques exemples.

L'ensemble de l'offre de formation est disponible sur les sites Internet www.dafconseil.com et www.cfpa-france.fr.

Une prise en charge à 100 % du coût de la formation complétée par une contribution financière additionnelle

Le coût pédagogique de ces formations éligibles, est pris en charge à 100 %, sans avance de frais² par l'entreprise ni de frais d'inscription. Cette prise en charge concerne toutes les entreprises, à jour de la Contribution à la Formation Professionnelle et de la Contribution Conventionnelle, et relevant de la Convention Collective des Services de l'Automobile, quelle que soit leur taille.

Additionnellement, les entreprises de moins de 50 salariés, pourront quant à elle bénéficier d'une indemnité financière de 16 euros par heure de formation pour compenser le départ en formation du salarié. Cette incitation financière est directement versée à l'entreprise par l'OPCO Mobilités, à condition d'avoir rempli le formulaire envoyé aux entreprises éligibles à la suite de chaque formation.

« Tout est réuni pour donner un coup de boost à la formation. Le dispositif COMPETENCE EMPLOI avec une prise en charge à 100 % permettra à de nombreux réparateurs et carrossiers d'accélérer la montée en compétence de leurs équipes. Il s'agit là d'une réelle opportunité pour les salariés de ces entreprises de se former aux dernières évolutions technologiques et de continuer à progresser dans un domaine qui se complexifie toujours et qui requiert un savoir-faire de plus en plus pointu », commente Gérald SGOBBO, Président du CFPA France.

« Nous ne le répéterons jamais assez : la formation est indispensable pour suivre les évolutions des véhicules. Les diagnostics sont de plus en plus complexes, les outils de plus en plus sophistiqués et nous assistons parallèlement à la transformation d'un parc avec notamment des véhicules hybrides ou électriques qui font leur entrée dans les ateliers. Mais la formation c'est aussi un formidable levier sur le long terme pour rester compétitif face à la concurrence, attirer les talents et fidéliser les équipes, sur un marché de l'emploi qui souffre de plus en plus de pénurie de main-d'œuvre », précise Jacques de Leissègues Président de DAF Conseil.

« Se voir confier par l'OPCO Mobilités l'accompagnement des professionnels de la réparation dans leur montée en compétence, est une marque de confiance qui récompense une expertise que nous développons activement depuis de longues années. Nous sommes impatients de gérer les premières demandes de formation, le programme étant effectif dès aujourd'hui », concluent les deux dirigeants.

² Hors certaines formations très spécifiques pour lesquelles un matériel pédagogique coûteux est nécessaire ou qui sont limitées à un nombre restreint de stagiaires pour garantir leur efficacité.

Visuels :



Le CFPA France et son partenaire DAF Conseil annoncent avoir été conjointement sélectionnés par l'OPCO Mobilités pour former les réparateurs de véhicules industriels aux technologies dans le cadre du dispositif COMPETENCES EMPLOI.



Le CFPA France et son partenaire DAF Conseil annoncent avoir été conjointement sélectionnés par l'OPCO Mobilités pour former les réparateurs et carrossiers aux technologies dans le cadre du dispositif COMPETENCES EMPLOI.

A propos du Centre de Formation de la Promotion Automobile

Fondé il y a plus de 30 ans, le CFPA est l'organisme de formation de la FNA destiné aux professionnels du secteur automobile. Son rôle est avant tout d'accompagner les artisans entrepreneurs à travers les évolutions et les transitions tout en travaillant leur montée en compétences. Aujourd'hui, le CFPA est LA référence des formations professionnelles de l'automobile avec plus de 100 000 professionnels formés depuis sa création.

A propos de DAF Conseil

Créée en août 2006, DAF Conseil est aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine des services auprès des acteurs de la rechange et de la réparation automobile et poids lourd pour les aider à assimiler et anticiper les évolutions du marché. La société présidée par Jacques de Leissègues poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros en 2022. DAF Conseil intervient, entre autres, dans les domaines des services - formation, assistance technique téléphonique et via la réalité augmentée, solutions web et mobiles - pour les acteurs de la réparation automobile et poids lourd.